

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE SIX ATELIERS INTITULES "EDUCATION AUX MEDIAS" PAR LOUISE BARTLETT A DES COLLEGIENS DE LA VILLE DE VINCENNES

DÉCISION N° DM-23-444 EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

CONSIDÉRANT la proposition d'ateliers de Louise Bartlett, en sa qualité de journaliste, domicilié au 14 rue Raspail – 94200 IVRY-SUR-SEINE,

DÉCIDE

DE SIGNER avec Louise Bartlett, en sa qualité de journaliste, domiciliée au 14 rue Raspail– 94200 IVRY-SUR-SEINE, un contrat de prestation de service pour l'animation de six ateliers intitulés « Education aux médias » à des collégiens de la Ville de Vincennes, le mardi 12 décembre 2023, le mercredi 13 décembre 2023, le mercredi 19 décembre 2023 et le jeudi 11 janvier 2024, dont le coût est fixé à trois mille six cent euros (3 600,00 € T.T.C.) les six ateliers :

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231206-Imc1H11275H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023

Date de Publication: 06/12/2023